

SPELC 24 – 2nd degré

Tract de rentrée 2021-2022

Autonome

Proche de vous

Représentatif

Indépendant

Actif

Constructif

Le Spelc Aquitaine vous souhaite une bonne rentrée !

Comprendre mon état de service

Les pondérations : en lycée les 10 premières heures d'enseignement en première et en terminale sont pondérées à 1,1h (1h enseignée = 1,1h payée).

Toutes les heures d'enseignement en classe de BTS sont pondérées à 1,25.

Ces pondérations ne s'appliquent pas aux PEPS.

Les heures de décharges :

L'heure de labo ou « de vaisselle » : pour tous les collègues de physiques et SVT enseignant 8h dans un collège sans personnel de laboratoire. (si vous rencontrez des difficultés dans votre établissement pour obtenir cette décharge, contactez un de vos élus SPELC)

L'heure de déplacement : si vous complétez votre service dans deux établissements de communes différentes (ou plus), vous bénéficiez d'une heure de décharge ou d'une HSA. Cette heure n'est plus prélevée sur la DGH mais le rectorat envoie dans les établissements les notifications d'attribution pour les maîtres concernés.

Païement des HSA :

On peut vous imposer deux heures supplémentaires sur votre état de service.

Le montant annuel de cette HSA est réparti sur les mois d'octobre à juin.

Exemple : pour un certifié une HSA = 125€ brut /mois ; pour un agrégé, une HSA = 185€ brut /mois

Attention :

- Seule la première heure supplémentaire est majorée de 20%. Pour un certifié = 150€ ; pour un agrégé = 220€.
- Le rectorat ne met en paiement les HSA que lorsque l'établissement a fait remonter les données, ce qui peut entraîner des décalages

Professeur Principal

Uniquement sur la base du volontariat !

Vous toucherez une indemnité : l'ISOE part modulable (car dépendant entre autres du niveau de classe).

Elle s'ajoute sur le bulletin de salaire à l'ISOE part fixe touchée par tout le monde.

Les Rendez-vous de carrière

Vous avez eu un rdv de carrière l'an dernier :

Vous allez recevoir prochainement l'avis recteur.

Attention aux délais, si vous souhaitez le contester

Vous avez reçu une notification de rdv de carrière pour cette année :

Mettez votre CV à jour et consultez votre espace SIAE.

Vous connaîtrez la date de votre rdv au moins 15 jours avant.

N'hésitez pas à contacter un élu SPELC si :

- vous pensez être éligible et n'avez pas reçu de notification avant les vacances.
- vous souhaitez connaître les procédures pour contester l'avis Recteur

Suppléants : deux interlocuteurs dédiés

N'hésitez pas à contacter **Cécile DELORME** ou **Mado MENZEIN** pour toute information ou problème de paiement.

Soyez vigilants à la signature de vos contrats.

Concours de recrutement :

Les inscriptions et toutes les conditions (recevabilité, diplômes, épreuves, rapports de jury, liste des sections et options ouvertes, nombre de postes etc...) sont accessibles sur le site : www.devenirenseignant.gouv.fr

Nous pouvons vous aider à calculer votre ancienneté

Des stages vous sont également proposer dans le catalogue des formations Formiris.

Stagiaires : vos conditions de stage

Stagiaires CAFEP /CAER :

- Les heures supplémentaires pour les Cafepiens, ne sont pas autorisées **et ne vous seront donc pas payées !**
- Ne prenez pas de classe d'examen,
- Evitez les classes de Segpa,
- N'acceptez pas d'être professeur principal, le rectorat refusera et vous ne serez pas payés,
- Vous devez avoir un tuteur.

En cas de difficultés ou besoin de renseignements, contactez **Thibault Marvaud et Sophie Mura.**

Préparer sa retraite

Réunion d'information animée par **Mado MENZEIN** sur la retraite (Retraite CARSAT, retraites ARRCO-AGIRC, RETREP, les nouvelles possibilités de retraite anticipée, les majorations familiales, le cumul emploi - retraite, la retraite progressive, la préparation de son dossier - retraite, les démarches...)

le mercredi 20 octobre 2021 à Bergerac et courant novembre à Périgueux (date fixée ultérieurement)

Cette réunion est ouverte à tous : adhérents et non adhérents, SEP, enseignants venez nombreux !

Une équipe à votre service

Besoin de renseignements ? 8 élus SPELC en CCMA sont à votre écoute.

Et au quotidien, dans le département 24 :

Présidente Spelc 24

Mado Menzein
m.menzein@spelc.fr

Mouvement de l'emploi et suivi des stagiaires 24, 33 et 47

Thibault Marvaud
tmarvaud.spelc@yahoo.fr
Sophie Mura
s.mura@spelc.fr

Suivi carrière 2nd degré 24

John Lascaud
J.lascaud@spelc.fr

Suivi Suppléants 24

Cécile Delorme
c.delorme@spelc.fr
Mado Menzein
m.menzein@spelc.fr

Un syndicat autonome accessible à tous par des tarifs abordables

Le SPELC pratique une grille de tarifs abordables en fonction des revenus.

Pour un suppléant, une adhésion revient à **1,75 €** par mois.

Pour un stagiaire, une adhésion revient à **2 €** par mois.

Pour un PE, une adhésion revient à **moins de 4 €** par mois.

Bulletin
d'adhésion



Un contrat de défense pénale professionnelle

L'adhésion au SPELC vous permet de **beneficier d'un contrat de « Défense Pénale Professionnelle »** qui vous couvre dans le cadre de l'activité professionnelle. Les garanties concernent la défense et les recours. Ce contrat intervient dans le cadre de l'activité professionnelle. **Il concerne les enseignants et les personnels salariés des OGEC.**

Les responsables SPELC peuvent vous fournir l'étendue des garanties.